



NTIC-TELEPHONIE MOBILE HAUT DEBIT-TNT Exiger les mêmes services



Téléphone portable

Concernant la téléphonie mobile, Bertrand PANCHER avait fait procéder à une étude lorsqu'il était à la présidence du département sur les zones d'ombres en Meuse. Il en ressortait que 130 communes n'étaient pas couvertes du tout. Suite au plan de résorption des zones blanches lancé par ce gouvernement ainsi qu'à la mobilisation financière du Conseil Général, poursuivie par son successeur, Christian NAMY, un accord est intervenu sous la forme d'un partage d'un certain nombre d'investissement : une cinquantaine de communes non desservies sont actuellement en voie d'équipement par le Département qui dispose d'un cofinancement de l'Etat et des opérateurs. Une quarantaine d'autres doivent être prises en charge directement par les opérateurs dans le courant de l'année 2007 suite à des engagements vis-à-vis de l'Etat. Restera à couvrir encore une quarantaine de communes, ou bien par redéploiements budgétaires, ou bien dans le cadre d'un autre plan. Certaines autres communes isolées et très partiellement couvertes (ex. Resson,) n'ont pas été retenues initialement. Cependant, les opérateurs ont également pris la décision de les équiper dans le cadre d'opérations tout à fait exceptionnelles.

Compte tenu de l'absence de consommation de tous les crédits de l'Etat sur le plan régional, il conviendra à court terme de compléter ces efforts par l'installation, en fonction des disponibilités, de nouveaux pylônes. Il faudra également fin 2007 tirer les enseignements de ces démarches et étudier le cas échéant avec l'Etat le principe d'une nouvelle enveloppe budgétaire. **L'objectif est donc de couvrir en totalité toutes les zones d'ombre!**

Le haut débit

Il n'est pas possible sur le plan technique d'étendre les services actuels en ADSL par des moyens traditionnels en direction des abonnés sur tout le territoire Meusien. Cette technique n'est pas adaptée.

2 autres techniques existent cependant, celle du Wifi et celle du Wimax.

La première peut se mettre en place à la demande pour une clientèle d'entreprise (et avoisine les 400 Euros par mois) ou bien peut être installée par une commune (coût d'environ 20 000 Euros avec possibilité de financement par l'Etat au titre de la DGE) comme cela s'est mis en place dans 38 communes meusiennes à l'initiative du Département (8 000 nouveaux foyers couverts). Cet équipement, moyennant ou non une redevance, peut alors être mis à disposition de tous les habitants de la commune concernée.

Cependant l'opérateur qui a été choisi pour cette mise en œuvre, par l'Etat, Infosat, a été confronté à des difficultés techniques et s'est appuyé au départ sur la diffusion par satellite puis est revenu sur des techniques hertziennes ou filaires. Il faut en effet admettre que nous expérimentons de nouvelles technologies lesquelles, pour des territoires ruraux éloignés des grands câbles de diffusion du haut débit, posent des problèmes.

Par ailleurs, la diffusion du haut débit par le système Wifi pourrait être bien adaptée à un nombre limité d'abonnés, car elle couvre un rayon de 400 à 600 mètres. Les communes plus importantes, dont les abonnés dépassent le nombre d'une centaine et sont dispersés ne peuvent pas bénéficier facilement de ce service car il faut amplifier le système de réception par un nombre trop important d'antennes. Il faudrait donc installer beaucoup trop de relais ce qui serait très coûteux pour la collectivité.

Une seconde technique, le Wimax, se développe. Il s'agit là d'un nouveau procédé, moins coûteux, mieux adapté aux zones rurales, puisqu'il couvre des rayons d'une dizaine de Km et qu'il devrait être progressivement mis en place par des opérateurs choisis par l'Etat. Dans notre région, c'est la

société HDRR qui a été choisie (filiale de TDF) et qui devrait, en Février prochain, dresser une liste des zones rurales qui pourraient être équipées, et faire une proposition de calendrier. Ces investissements sont coûteux et le calendrier de mise en place va être long, HDRR s'étant engagé à couvrir 80% des zones non couvertes en milieu rural jusqu'en 2013.

Dans ces conditions il convient d'attendre pour connaître le calendrier précis avant de réagir. Si une commune peut être couverte très rapidement ce sera bien, sinon il faudra organiser avec les opérateurs des rencontres afin de réfléchir sur des cofinancements d'équipement spécifique, car d'autres techniques arrivent également.

Télévision Numérique Terrestre

Si un projet de loi a été examiné au Parlement afin d'inciter à la généralisation de la Télévision Numérique Terrestre, force est actuellement de constater que la Meuse n'est, à de rares exceptions près, pas couverte. Cela tient en partie à des aspects transfrontaliers, liés à des partages de fréquences avec nos amis belges, luxembourgeois et allemands. Il faudra suivre ce dossier afin que le département, qui accuse déjà un retard en matière de téléphonie mobile et de haut débit, ne soit pas, une nouvelle fois, pénalisé.